

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 14

Le douze Octobre deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie Françoise

Date de convocation du conseil municipal : le 07 Septembre 2023

Etaient présents : GAUME Marie-Françoise, Maire, NERON Pascal, Adjoint, GAUDARD Bernard, GUICHERD Cyril, ALLEGRE Jean Marc
Conseillers Délégués PROVOST Eric – BASSOT Christine – CORNET-MONAT Béatrice- MOUILLER Annie - NERON Sylvie – CUISSET Betty

Etaient excusés : ROUCHON Dominique qui a donné pouvoir à BASSOT Christine
LASSAIGNE Sébastien qui a donné pouvoir à GUICHERD Cyril
BELOT Jean Luc qui a donné pouvoir à CORNET-MONAT Béatrice
TRAVARD Patricia

Secrétaire de séance : MOUILLER Annie

OBJET : AVENANT AU CONTRAT POUR LA MISE EN PLACE D'UN SITE INTERNET AVEC LA SOCIETE LA MONTAGNE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le contrat passé le 07 Novembre 2017 avec la société La Montagne de Clermont Ferrand (Puy de Dôme) concernant la mise en place d'un site internet.

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre un avenant à ce contrat concernant :

- l'augmentation de tarif des frais d'hébergement, qui sera facturé à compter du renouvellement du Contrat, 468 € HT/an, au lieu de 288 € HT/an ;
- Modification de l'article 7 Conditions financières du Contrat comme suit « Le prix des Prestations pourra être révisé annuellement dans les limites de l'indice SYNTEC et en conformité avec la réglementation en vigueur, sans entraîner la signature d'un avenant ».

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, et à l'unanimité de ses membres :

- Accepte l'augmentation de tarif des frais d'hébergement, qui sera facturé à compter du renouvellement du Contrat, 468 € HT/an, au lieu de 288 € HT/an ;
- Accepte la modification de l'article 7 Conditions financières du Contrat comme suit « Le prix des Prestations pourra être révisé annuellement dans les limites de l'indice SYNTEC et en conformité avec la réglementation en vigueur, sans entraîner la signature d'un avenant ».

Au Registre, tous les membres présents ont signé,
Copie conforme au Registre

La secrétaire de séance,
MOUILLER Annie



Fait à Villemontais, 12 Octobre 2023

Le Maire,
GAUME Marie Françoise

